

L'épreuve orale du DNB

Elle est programmée pour le collège de la Viadène : mercredi 15 juin 2022.

Un oral blanc d'entraînement aura lieu le mercredi 18 mai.

Objectif de l'épreuve orale :

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a menés dans le cadre des parcours éducatifs :

- Parcours avenir,
- Parcours citoyen,
- Parcours éducatif de santé,
- Parcours d'éducation artistique et culturelle.

Cette épreuve orale est une soutenance : elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève, mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet.

Organisation de l'épreuve orale :

Les candidats scolaires peuvent se présenter individuellement ou en équipe et décider d'effectuer tout ou partie de la présentation en langue vivante étrangère ou régionale en fonction des ressources de l'établissement.

La partie de la présentation en langue vivante étrangère ou régionale ne doit pas dépasser 5 minutes.

Déroulement de l'épreuve :

L'oral se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

Dans le cas d'une épreuve individuelle, l'oral prend la forme d'un exposé par le candidat d'environ 5 minutes suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury.

La durée totale de l'épreuve ne peut dépasser quinze minutes.

Si l'épreuve est collective, 10 minutes d'exposé, pendant lesquelles chacun des candidats intervient, précédent quinze minutes de reprise avec l'ensemble du groupe. Le jury veille à ce que chaque candidat dispose d'un temps de parole suffisant pour exposer son implication personnelle dans le projet. Il convient de fixer à 3 la limitation du nombre de candidats pour une épreuve collective.

Évaluation de l'épreuve orale :

- La maîtrise de l'expression orale pour 50 points.
- La maîtrise du sujet présenté pour 50 points.

